



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports

Question écrite n° 16760

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'application de la directive du Conseil européen du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire prescrivant la mise en place d'un permis de conduire commun à tous les États membres ainsi que l'instauration de nouvelles catégories de permis. Alors qu'il est entré en circulation dans la majeure partie de l'Union à compter du 19 janvier 2013, la France a reporté sa mise en circulation au 16 septembre 2013, en raison de retards informatiques. Il lui demande de plus amples informations concernant ce nouveau document, notamment s'il sera délivré gratuitement. Il lui demande par ailleurs si d'autres États membres ont également retardé sa mise en circulation et, si oui, pour quelles raisons.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16760

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 969

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)